



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 27 janvier 2026	Effectif légal : 15	En absence : 1
Nombre de Conseillers : 14	En présence : 13	En votant : 13

L'an deux mille vingt-six, le deux février, à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Émilie FREYCHE – Maire de la commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Dominique LEVRAT, Patrick BRIOL, Marc MIRANI, Marie-Hélène GAULTIER, Pascale RIBES, Laurence DASI, Céline VANNIER, Stéphane LABIT, Nathalie ROUQUET, Laurent PAIRASTRE, Benjamin HERVÉ, Guibert MONGIS.

Était absent (excusé) : Bruno RENVOISÉ.

Monsieur Laurent PAIRASTRE a été nommé secrétaire de séance

N° 2026/09 – DISSOLUTION AFR – ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT

Exposé :

Madame le Maire explique que l'association foncière de remembrement rurale - SIREN 293101663 - existe depuis le 17 juin 1993.

Elle avait été mise en sommeil il y a quelques années et elle n'a eu de fonctionnement ni de budget depuis. L'actif/passif à verser à la commune est nul.

La préfecture demande de faire une mise à jour. Madame le Maire propose sa dissolution étant donné que cette association n'a plus d'utilité publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- **APPROUVE** la proposition de Madame le Maire
- **ACCEPTE** de procéder à la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement auprès de la Préfecture
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Résultat du vote :

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Publiée et notifié le :

Mis en ligne le :

Caujac, le 3 février 2026

Le secrétaire de séance
Laurent PAIRASTRE

Le Maire,
Emilie FREYCHE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le



ID : 031-213101280-20260203-2026_09-DE